CHAPITRE 4 CONTENU DU PROJET

그는 그는 이 아는 아이를 가장 아니라 한 것이라고 살아 가지만 하는 사람들이 되었다. 그 사람들이 되었다.	
그는 말이 아는 옷이 되고 있는데 하는데 이 그를 되었다는 때문에는 그릇들은 그를 모르는데 무겁을 했다.	
그는 이 그는 문에 그는 이 가는 한 가는 하는 것은 어떻게 된 이상을 다는 가는 모습니다. 그는 것은 것은 모습니다.	
그 그는 그를 가는 이번 회사는 그들은 그는 이 경우를 가고 있다고 있다고 있다. 하는 물일하는	
그는 그는 이 그리다는 그를 모하는 말이라면 없는데 하고 있는 사람들이 없는 것 같은 사람들이 없다.	-
,一个大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大	
그 이 그 아이지 아이의 사람이 모든 하기 되고 있었다. 이 사람이 되었다는 지원 학교를 하는 것이 되었다.	
그는 그는 이 그는 이 집에 있을 것이 얼마나 얼마나 하는 것들은 사람들은 사람들은 것을 받는다.	
그 그는 그는 그는 이 사람이 가고 아니라 하는 말로 살아 하셨다. 그는 말로 보다 되었다. 불편, 화를 받는	
그는 이 그는 그는 이 이 이 가는 사람이 되었다. 이 아이지 않는 것이 하면 없을 때문에 가장했다.	
	:
보다 보다는 사람들이 되었다. 그는 사람들은 사람들이 되었다는 사람들은 사람들이 되었다. 사람들이 되었다. 사람들이 함께 되었다. 그는 그를 모을 보는다. 	
- Particle - Particl	
는 사용하다 보고 있는 것이 되었다. 이 전에 들어가는 사용하는 것이 되었다. 그런 사용하는 사용하는 사용하는 것이 되었다. 이 전환 보지 않는 것이 되었다. 	
는 보고 있는 사람들은 사람들이 되었다. 그는 사람들이 하는 사람들이 되었다. 그는 사람들이 가지 않는 것이 되었다. 사람들이 생각하고 되었다. 	
그 보고 그는 그는 것이 하면 되는 사람들이 되었다. 그는 사람들은 하는 것이 바꾸었다.	
그는 그는 그는 이번에 되는 것은 사람들이 되는 것이 되는 것이 되었다. 그 모양을 바다 하는 것이 없다.	
- 이번	
그 아이지는 생님, 생기의 나는 사람이 되었다. 사람은 마음이 되는 사람들은 사람들은 바람들이 모르는 사람들이 되었다.	:
그는 그는 이번 이번 이 보게 어디다는 것은 것은 그들을 보고 들어 못 못하는 말 못했다.	
- Particle - Particl	
그는 그는 전 그는 내용을 가면 하는 그는 그는 이 일 것 하네요? 현실회장 회원 입물은 일록하는	
그 병사에 가는 사람이 그들만 가장 하는 사람들이 가는 기를 들었다. 그는 사람이 하는 말로 가장 되었다.	

CHAPITRE 4 CONTENU DU PROJET

4.1 Objet du projet

Le Projet de Développement des Eaux Souterraines dans la région du Bas-Zaïre a pour objet, l'approvisionnement en eau potable de la population rurale de la sous-région du Bas-Fleuve. Il se propose la construction de 140 puits profonds et fourniture d'equipements, matériels et matériaux d'accompagnement tels que ateliers de forage, pompes, appareils de mesures et d'étude, et la construction de la base. Cela dans le cadre de la Coopération Financière Non-rembrousable du Gouvernement Japonais.

4.2 Examen du contenu da la requête

4.2.1 Examen du contenu du projet

En se fondant sur la requête initiale du Zaire, l'investissement a été effectué dans les departements du Bas-Zaïre tels que Bas-Fleuve, Cataractes et Lukula pour saisir la situation actuelle du topographie, géologie, hydrologie, route, télécommunication, et énergie électrique. D'après les résultats, les points suivants se sont mis d'accord.

- i) La potentialité des eaux souterraines est élevée dans les zones de grès du Bas-Fleuve et dans les zones calcaires de Cataractes. Au contraire, elle a été peu élevée dans les zones du schiste cristallin.
- ii) Les villages dans le Bas-Fleuve sont prévus pour ce projet en raison d'une urgence de développement tenant compte de la population. l'accessibilité et le manque d'eau.

Les matériaux et les matériels requis sont listés leurs noms dans le Mémorandum pour les examiner au Japon. (Voir documents annexés pour le procès-verbal et son détail).

Les résultats sont indiqués comme-suit.

- (1) La zone portant sur le projet est la sous-région du Bas-Fleuve dans la région du Bas-Zaire.
- (2) La durée projet est de 2 ans (de 1988 à 1989).
- (3) Les 323 puits profonds sont prévus dans toute la sous-région du Bas-Fleuve. La base de construction sera implantée à Kinza Vuete. Les travaux de construction seront exécutés dans les villages présentant une certaine priorité en matière d'eau potable.
- (4) Le nombre de forages des puits profonds est de 140 dont 135 seront munis de pompes manuelles et 5 pourvus de pompes immergées à moteur.
- (5) Quant aux ateliers de sondeuse, les deux modèles sont choisis: L'un est le modèle de la taille moyenne, capable de forer des roches demi-solides jusqu'à 150 m avec le diamètre de 10 pouces, et l'autre est le modèle de la petite taille, capable d'en forer jusqsu'à environ 100 m avec le diamètre de 8 pouces.
- (6) Les diamètres finis des puits profonds sont comme suit.
 - 6 pouces --- puit avec pompe immergée.
 - 4 pouces --- puit avec pompe manuelle.
- (7) La profondeur moyenne des puits profonds sont comme suit.
 - 120 m --- puit avec pompe immergée.
 - 60 m --- puit avec pompe manuelle.
- (8) La construction du puit profond couvre l'installation de la pompe et de l'équipement d'accompagnement (évier en béton) pour le puit avec pompe manuelle, mais ne couvre que l'installation de la pompe pour le puit avec pompe immergée.
- (9) Les puits avec pompes immergées seront construits dans les grands villages alimentés en électricité actuellement le long des routes principales.
- (10) Les installations diverses (ex. le magasin, le garage, le

bureau, etc...) seront construites à Kinza Vuete pour garder les équipements et matériaux.

(11) Tous les équipements et matériaux nécessaires au présent projet sont choisis en vérifiant leurs nécessité et convenance aux conditions locales.

4.2.2 Examen des matériels et matériels

Les généralités des équipements et installations principaux sont comme suit.

(1) Atelier de sondeuse

Il est possible de développer les eaux souterraines au niveau du forage inférieur à 150 m, de telle sorte que les trois ateliers de sondeuse de tailles moyennes et petites seront fournis en ayant égard aux conditions locales.

(2) Tube de casing

Chaque profondeur du puit équipé de la pompe manuelle est différent selon les natures de terrain et le niveau des eaux souterraines. En admettant que la profondeur moyenne soit de 60 m, le tube de casing en PVC dont le diamètre est de 4 pouces sera utilisé pour les puits moins profonds et celui en FRP de 4 pouces pour ceux plus profonds.

Le tube de casing en acier (GSP) de 6 pouces sera utilisé pour le puit avec pompe immergée.

(3) Pompe

La majorité des puits profonds sera équipée de la pompe manuelle. Actuellement, l'INDIANA MK II se généralise au Zaire, en conséquence il est nécessaire de choisir les pompes ayant presque la même capacité ou celle plus grande en se reportant à sa spécification.

Le puit avec pompe immergée sera construit dans le village alimenté en électricité dont la population est de quelques milliers. Une partie de la requête sur les pompes immergées sera acceptée dans ces conditions. Cependant, aucunne pompe solaire requise ne sera fournie.

(4) Compresseurs

Ils n'ont pas été demandés dans la requête, mais ils seront fournis puisqu'on en aura besoin pour la finition de la construction des puits.

(5) Véhicules

Les véhicules tels que les camions de 8 tonnes inconvenables aux conditions routières au Zaire ont été demandés dans la requête, mais à la suite du réexamen sur l'espèce et le nombre des véhicules nécessaires, les 14 véhicules au total seront fournis; camion avec grue, pick-up station-wagon, camion-citerne.

(6) Equipement d'étude et d'essai

Il est prévu les équipements indisponsables tels que matériel de sondage géoélectrique, système de diagraphie électrique, équipement d'analyse de la qualité de l'eau, sonde de mesure de niveau d'eau.

Le équipement d'essai de pompage ne sera pas demandés vu que la plupart des puits prévus sera ceux avec pompes manuelles. Néanmoins, ledit équipement poura être prévu pour l'essai qui aura lieu sur les puits pourvus des pompes immergées.

(7) Construction des magasins et garages

La construction de différentes installations de la base sera prise en charge par la partie japonaise. Vu que lesdites installations seront destinées aux locaux de stockage de l'équipement et des matériaux fournis par le Japon, l'étude minutieuse sera portée sur le délais de réalisation des travaux ainsi que les matériaux disponibles dans le marché local.

(8) Forage des puitas profonds

Le côté japonais se charge des frais de construction des puits profonds en utilisant les matériaux fournis du Japon.

(9) Pièces de rechange

Il est prévu environ 20 % des matériels fournis.

Les matériaux et les matériels requis ont été examinés en se fondant sur les résultats des études concernant le contenu du projet précité dans la chapitre précédante. Les résultats se présentent de la manière suivante dans le tableau-11, en comparant la requête du SNHR le projet établi par la mission d'étude.

			9 G	la			première phase.		approvisionner	ee au cours	i lieux	la deuxième année.	est possible	track	torage prevues sondeuse!	ant egard	- axilled sees			· · · · ·	Ţ	·	uté .uté						pte de tion.	r les est	gestion.			tion en de gement	Dour		<u> </u>	nécessaires e.	-:		1				-	
	Justification des différences	a une seule bo	sous-region du Bas-Fleuve à la region Bas-Zaire, la cons-réctor du Bos El	est prioritaire, en tenant compte de la	densite demographique, l'accessibilit et la nécessité de l'eau potable.	of third or	conformément à la situation de la pre		t donné qu'il fau	les matériels pendant la première ann de la première phase. Il est prévu ou	des travaux de construction est de 20 lleux		Du point de vue hydrogéologique, il e	inférieur à 150 m.	majorite des protondeurs de a de 50 à 80 m. L'atelier de	de la petite taille est choisi, en ayant égard	1 7 7 7	Le meme que (1)-(5).					L'essai de pompage ne sera exécut	les puits équipés d	pompe immergée.	To provide the second s		Les pompes immergées seront installées uniquement aux puits dans les villages	alimentés en électricité en tenant compte d la difficulté de l'entretien et la gestion.	Conditions des installations, ce qui e	n et la	e (1)-(5), D-15			s routes inacces	le camion de 8 tonnes.		Les 3 station-wagons seront néce. Pour les 3 équipes du forage.			THE PARTY OF THE P				De même que (1)-(5).	Necessaire non seulement pour garder les équipements et matériaux, mais ésalement pour renforcer la fonction de
au de comparatson du plan de base	Projet établi par la mission d'étude	0.1.1.1.2.1.4.0	1 0	52 10 to 0		, , , , , , ,	bug	Sous-région du Bas-Fleuve 557.000 dans la région du Bas-Zaire personnes	Première phase, 140 lieux			•	Pour 500 m non necessaire	pour 150 m 3 jeux			Première obsse 140	کر بد	(profondeur moyenne 60 m)	purts avec pompes immergees (profondeur movenne 120 m)		Suivant la requête	I jeu		2	survant la requere	suivant la requête	Première phase-5 Pompes immergèes	The second secon	Non nécessaire		Première phase 135	TO THE OWNER OF THE PROPERTY O	E	3 Camions avec grue de 4 tonnes	3 camions avec grue de 2 tonnes	suivant la requête	3	2	Survant la requêre	}	0 C	סוואשור זם ובלחברם	Suivant la requête	20 % du prix des matériels précités	Construction des magasins, garages
Tableau-11 Table	Requête de SNHR	Région du Bas-Zaire		. va	מסדרם	. I	÷	Region du Bas-Zaire 1.538.000 (Milieu rural) personnes	18	430			1 jeu pour 500 m	2 jeux pour 150 m			Première) phase 180		Jonase 400	spécifiés	2	٤.	3 jeux	1	2 jeux	ı ,	9	phase	Deuxieme phase 12.	7	The state of the s	phase	Deuxieme phase 422.	Sans requête	8 t 3		3	2	7	TO .	- 1		3 Jeux	1 jeu		Requête verbale
	Article	(1) Zone portant				(7) Années du nroier	minees an projec	(3) Population Concernée	(4) Construction des	distribution d'eau			(5) Atelier de	sondense			(f) Tube de casino				(7) Materiel de (7) sondage géoélectrique	(8) Système de	(g)Equipement d'essai	de pompage	(10) Equipement d'analyse	(1) de laqualité de l'en	(11) sonde de mesure de	(12) Pompes immergées avec générateurs		(13)Pompes solaires avec générateurs		(14) Pompes manuelles		(15) Compresseurs	(16) Camion avec grue		(17) Pick-up	(18) Station-wagon	(19) Camion-citerne	(20)Bentonite, ciment		(20) we mecaniciens	(66) Materiel de camping	(23) Marériel de communication lot	(24) Lots de piècesde rechange	(25) Installations (25) diverses telles que magasin,

4.3 Contenu du projet

4.3.1 Organisme de l'exécution du projet

(1) Exécution du projet

L'organisme chargé de la réalisation du présent projet est le Service National d'Hydraulique Rurale dans le Département du Développement Rural.

L'organisation du SNHR est déjà décrite dans la chapitre 2.3.2. La base du SNHR existant à N'sioni dans la sous-région du Bas-Fleuve se charge de la réalisation du projet sous le contrôle direct du directeur du SNHR. Il y a actuellement 23 agents à la base de N'sioni. Le service technique du bureau principal du SNHR à Kinshasa se charge aussi du travail supplémentaire du présent projet.

(2) Entretien

L'entretien des installations et puits achevés sera effectué par une Station du SNHR du Bas-Fleuve avec un responsable élu dans chaque village.

4.3.2 Installations données et planning de matériaux et de matériels

Après avoir examiné le contenu de la requête, les installations, les matériaux et les matériels nécessaires pour la construction des puits profonds sont résumés comme suit.

(1) Matériaux et matériels nécessaires pour la construction des puits profonds

1. Sondeuse		3
2. Tube de revêtement d	et filtre	 140
3. Pompe immergée	existing its	 5
4. Pompe manuelle		135
5. Compresseurs		3

6. Véhicules

**	1) Camion avec gr	rue	6
	2) Pick-up		3
	3) Jeep type wagon		3
	4) Camion-citerne		2
7.	Bentonite et ciment		1 jeu
8.	Outils		3 jeux
9.	Matériaux de camping		3 jeux
10.	Appareils de télécomm	nunication	1 jeu

(2) Equipements pour l'investissement hydraulique et géologique

	1. Matériel de sondage géoélectrique 2
	2. Système de diagraphie électrique 3
	3. Equipement d'essai de pompage
	4. Equipement d'analyse d'eau 2 jeux
	5. Sonde de mesure de niveau d'eau 6
(3)	Construction des magasins et garages 1 jeu

4.3.3 Situation générale de la région portant sur le projet

Il est prévu que les puits profonds seront construits dans les 323 villages dans toute la sous-région du Bas-Fleuve, parmi lesquels 140 villages seront portés sur la réalisation du projet, ce qui se présente dans le tableau-12.

Les natures de terrains de la moitié de la zone faisant l'objet du projet sont composées des roches métamorphiques dont la majorité est de schistes. Il est difficile, en générale, de développer les caux souterraines dans les roches métamorphiques, de telle sorte qu'on a choisi principalement les villages existant sur d'autres natures de terrains lors de la sélection de 140 village. Les villages dont les conditions de l'eau potable sont très mauvaises sont mis en prioirité dans la zone des roches métamorphiques.

La base sera construite à Kinza Vuete au milieu de la route principale reliant Boma et Matadi. Kinza Vuete est adapté à la base de

is a will past facility of the

construction pour des raisons suivantes: alimenté en électricité, terrains plats, distances de moins d'une heure à partir de Boma et de Matadi. La base de SNHR existe actuellement à N'sioni au nord du Lukula, mais il est prévu que la majorité des agents de cette base se déplacera à la nouvelle base construite à Kinza Vuete. La communication entre Kinshasa et la base de Kinza Vuete sera faite au moyen de la téléphonie sans fil.

Toutes les routes dans cette sous-région ne sont pas encore asphaltées sauf la route principale reliant, Matadi-Boma-Tshela. Les conditions routières sont relativement bonnes mais il y a certains endroits difficile de passer notamment en montagne pour le grand véhicule.

Il est aussi difficile de circuler sur les routes boueuses pendant la saison des pluies dans les zones des terrains de latérite. De ce fait, le rendement de l'exécution au cours de la saison des pluies sera bien considéré.

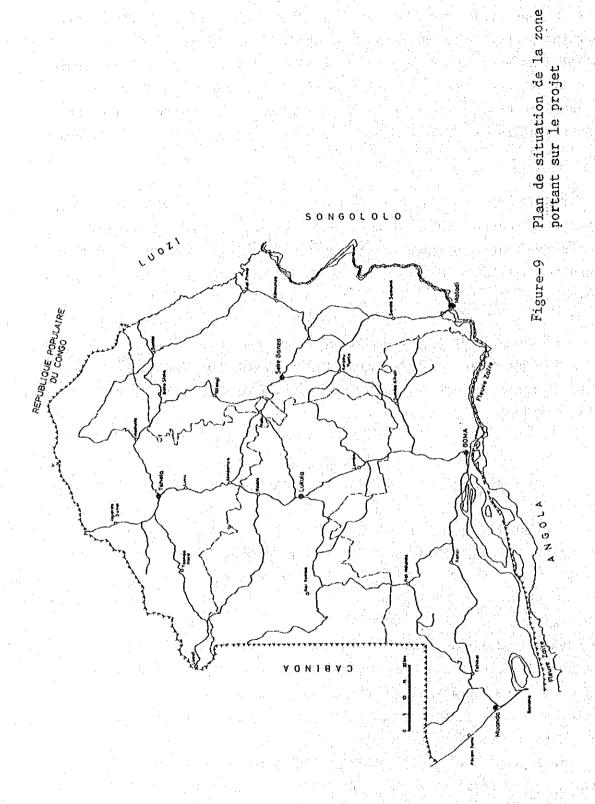


Tableau-12 Liste des villages prévus de la construction des installations de distribution d'eau des puits profonds dans la sous-région du Bas-Fleuve.

	profonds dan	s la sous-région	du Bas-Fleuve.	
Natures de terrain Zones admini- stratives	Cénozoique	Crétacé	Lave	Schiste Granit
Boma	KINDIMBA			SUMBA KITUTI
	LUKUNGA		, a:	KINYDIDIA
	KAI TSANGA			KINUFU
	LUSANGA MAIIULD			KIZA SANZI
	KAI NDUNDA			KIBOTA
	FINDU			KAI KULUNGA
	TSHIKOKO			KINDUKU
	SALEZI			KIFULU
	NZADI KONGO			LUNGA VASA
	KUIDI BOMA			MANTEEVE
	KANZI			MADUNGA
	KAKETI			HAMI
	VANGA			KINZINGA
	TSHIKAI			мавото
	MBUKU MATAI			BEIGADE MAO
	TENDE			SOND NOKI
	KONDE			
	MAKAYI NYEHA			a e
	SIAMFUNU			
	AKAMBA BONDE			
	WEKA			
	KONZO			
	AOUDO			
				1

Natures de terrain Cones admini- stratives	Cénozoique	Crétacé	Lave	Schiste Granit
Lukula	FUKA	LUKVLA	KIFULU	KIMBIANGA
·	SANGO MUMA	SANDA BIANGA	KITSAKALA DANZU	KIALA MONGO
	SEDA	LUKULA MBAVU	KIVUKU V	KINKUTI
	TSHOD	KINIATI	KINBUADI	KIBINONGA
	HVUANGO	LUK NGUNGA	KINGUYU	KISAULA
ir t y	NGUELA	VUNGO	KIAEUCO	KITENDE KELE
<u>.</u> #	KINKANU	SIONI	KIKINDA	KIMEMBUMBUKIL
	KIMALANDA	KANGO	KISUNDI	KINDING
	MAKUNGU LENGI I	LUKAMBA VELE	KIKINZU	NDAMBU
	MAKUNGU LENGI II	KINGAMBULA KANGO	KISANGILA	KUIMBA NGDLO
	KINBVETA HAKUNGA	SINGA PANDA	MBILU TOKU	LEMBA
	MONGANDA	KINIATI	MFUIKI	KIDIMA
* .	KIYUNDA	MBATA HIELE	KIWAYKILY	SITU KIAKA
	NGELEZD	KAI KU YUNGO	KIMABUAKA	KIMBENZA
	MBATA MBENGE		KITIVA	VANGI
	MBATA BUBU		KINZA	SAKALA LUMBA
	MBUKY MDAUKA		KIPAKA TE	TIMUV MAKABI
	MAZINGA WNGA		KIVASA	MVENGE
	SUNGU		KISIMU VANGO	DATU
	BUKU LUBONGO		TSINGA SONGO	TEMVD
	LUNDU MATENDE		KINKADI	SIBOMA
	MBAKA KESE		KINZAN NSINGU	NDAHBU KUUGA
	KAI KU NGANGA			KIMBODOLO

Natures de terrain Zones admini- stratives	Cénozoique	Crétacé	Lave	Schiste Granit
Lukula	KAI KOLE			NZOBE
	MIANGA PIDI			TSANGA SIMA
	YEMA DI YANGA			TSANGA TETELE
	KIPOLO MVUMBI			PADI KIANDD
	KIMPENE			KAI TULU
	MAKANGA I			MAMBUDUKILA
	MAKANGA II			MAYENGA YENGA
	KIMBADI			KINZAU
	BAYINGU			VAKU
	KINASINDA			KINALELE
Tshe1a	LUALI			TSÅNGÅ NORD
Ishera				TSANGA NDELO
	FUNGU NZOBE			
	KHONDE SUKI			KIOBO KI BOMB
	NZOBE			ZANDA TSANGA
明 (4) 数值 15 程 1月20日 15 16 17	BUTUKA			ZINGA
	KHODO			KONDE NAMA
	PALANGA			BUKU NAHA
				BUHU NDIMBU
				BATA SINGINI
				KAI SINGNI
				SINGA
		:	· · ·	TIABA

Natures de				
terrain	Cénozoique	Crétacé	Lave	Schiste Granit
Zones admini- stratives				
Tshela				KIUUTU
:				TSHELA
				KIKUKU
				PANGACC
				MANDONBE
				EKUMBI
				KINKOKA
				TEVA
				SEKE MVATA
				SEKE NZAU
				D. TIVA
				SEKG
				BUNZI
				LOANGO
				BUELE
				KONDI DI KAI
				KBANZA NDUHBA
		:		KIMBUNDA
				KONDE DI KIZU
				WANGO MBIANGA
				KINGOMBA
				LAMPA
				NZAMBA ZUNGU

Natures de terrain Zones admini- stratives	Cénozolque	Crétacé	Lave	Schiste Granit
Tshela		:		HADEKO
				MBANZA KAI
				SIKINGI
				SANGA MBODE
				KILEMBILA
				KINDUKI
				NDALD
		·		KISUNGU
				KONDE DI YANGA
				NGANDA SUNDI
				KATAYANGA
				YANGA GIMBI
Sekebanza			SANDA SAMUNA	KINEALA
		:	KAYKAY	 KATSADISA
			NGIMBI	KIKWABADA
			KINKUNDA	KINVDO
			KINZAU LUNDA	SENGAWEAYILD
			KINGOLU VUNDA	KIPUDJ
			YUNDA	KILOHBE
			KINTATI VUNDA	KINYOZUKA
			FORAGRICU	TSUNDI MBOMBO
			KINGILO	SUMBI

Natures de terrain Zones admini-	Cénozolque	Crétacé	Lave	Schiste Granit
stratives Sekebanza	:		KIKULUTUI	NGANDA TSUNI
1			KINDDZI	BENZA TSINZA
			KINGEMBEA	TSALA
g kanada ji tak			VANGA	BWENDE SUINDI
			KINSUMBU	LODELU KAJ
			KISIESIE	KINKUNDU
				KINZDKI
			KITSMMBA	
			KIMADIATA	TSUNDI
			EINDI YINGA	TOMBE
			KINDA MVU	KINZAN
			KILEMBIKISA	KIMBU TANGA
			KINGAYAYA SAKA	KIVINGI
			KIMVAKILA KIBA	KINKUMA
:			KINKENGE	KINKUNDI
			FORAKAN	KIZOTA
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1			KINGOLD	KIMADIATA
* *			KINKINDA KIWFVW	SANZALA
	\[\] \(\)		KIMBUZI	HBAZA MBINDA
			KINKUKA	KIKUMBI
			KINGOMBE	KIA PIMBI
			KIMWASILA	NDUKU
			KINZAZJ	KINGIHBI
İ			KIKZ KA	KIMUVZA

Natures de terrain Zones admini- stratives	Cénozoique	Crétacé	Lave	Schiste Granit
Sekebanza			KIK WINDI	KINKUMDI
		に 対	KIMWEBA	KISONGA
			KIPONGO	KIBIKA LONGO
			KILEMBIKISA	EX DEBIE
generia di Salaria. Li salaria			KIKAKA	EX NEERS
			KINKAZU	KINZULU TUNGA
			KITSINGI	KESTEMONT
			KISESE	KINZALENGE
			KIBUSU	KINZAMBI
			KINZAU	KINDULU
			KITSENGO VUBNGO	KINZULUZSANZI
			KISENGWA	TADI
			KIMUANDA GONGLA	KINFUDI
			KIMUANDA	KIKANDU BULA
			KIYALALA	KINDEFI
			KIVUMU	MBINGA
			KINTATA	KINGANGANDU
			SANDA KIZULE	KIKALU
			KIKIAHA	TEYE
			KINKULUTU	KIMPELO
			KINDUNGA	KISAVU
			KIMADIATA	KUNGO YALALA
			KIKIANDA	LENGELE

Natures de terrain Zones admini-	Cénozolque	Crétacé	Lave	Schiete Granit
stratives			v t T A A I D I	KIWADI
Sekebanza			KITANDU	
+ V .1:			KIMALELE	KIDAMBU
			KIMALELE KIDISO	KINZAL MYUETE
			KINZAU KOBA	
			KINKUTI S DIPOME	
		F -	KITOKO GUVU	
			KIMVAMBU	
			VASU KASU	
			KISIMA	
			HENEI	
		la de la companya de		A

CHAPITRE 5 PLAN DE BASE

CHAPITRE 5 PLAN DE BASE

5.1 Principe du plan de base

Dans le cadre du projet de distribution d'eau en milieu rural dont le SNHR se charge, le présent projet a pour but de fournir les équipements et matériaux comme ateliers de sondeuse, construire les installations d'une base et forer des puits profonds, ce qui sera realisé conformément aux principes indiqués ci-dessous capables de faire face en la coopération financière non-remboursable du Japon.

- (1) Le présent projet a pour but de développer les eaux souterraines par le forage des puits profonds dans la sous-région du Bas-Fleuve, pendant 2 ans (à partir de 1988 jusqu'à 1989) pour alimenter en eau potable la population rural de cette sous-région.
- (2) Chaque puit sera équipé en principe de la pompe manuelle mais il est prévu que les pompes immergées seront installées dans une certaine patrie de cette zone.
- (3) Le nombre et les endroits (villages) de forage seront planifiés de manière à permettre l'exécution rapide des travaux dans un délai fixé conformément au nombre d'habitants, à l'accessibilité et à la situation actuelle en eau potable eu égard aux conditions hydrogéologiques ainsi qu'à d'autres possibilités de remplacement.
- (4) Quant à l'atelier de sondeuse pour le forage des puits profonds, les équipements de taille moyenne (profondeur du forage, moins de 150 m) ayant la supériorité sur l'opération et la mobilité seront choisis en tenant compte des conditions hydrogéologiques et routières.
- (5) Pour réaliser le présent projet , le plan d'exécution sera établi en portant sur les zones périphériques de Kinza Vuete, site possible de la future base, à mi-chemin entre Boma et Matadi, et favorable à la circulation et à l'énergie électrique.

- (6) On réexaminera la possibilité sur le développement des eaux souterraines dans la zone des terrains de schiste cristallin à l'occasion de l'étude du plan de détail et les résultats seront ajoutés au projet d'exécution.
- (7) Les matériaux disponibles dans le marché local seront utilisés autant que possible pour la construction des installations de la base ainsi que le forage des puits profonds. La construction de différentes installations de la base sera planifiée en sorte que son achèvement soit prévu avant l'arrivée de léquipement et matériaux.
- (8) Etant donné qu'il est nécessaire de transférer à courte durée, la technique sur le sondage des eaux souterraines et le forage par la formation sur site la capacité spéciale ainsi que le programme du personnel de l'entreprise chargée de l'exécution seront étudiés suffisamment afin d'exécuter les travaux de façon éfficace sous le contrôle du consultant.
- 5.2 Examen des conditions de plan.

5.2.1 Zone portant sur le projet

La sous-région du Bas-Fleuve dans la région du Bas-Zaire sera la zone portant sur le projet (dont la superficie est de 14.245 km²). Les nombres de villages répartis suivant la nature de terrain et la zone se présentent dans le tableau indiqué ci-dessous. (Le nombre total de villages dans cette sous-région est de 2.993.)

Nature des Zone terrains	Terrains Cézoiques	Terrains Crétacés	Laves	Roches Métamor- phique	Total
Boma	22			16	38
Sekebanza	· -	-	68	59	127
Lukula	34	14	22	33	103
Tshela	. 7	-		48	55
Total	63	14	90	156	323

5.2.2 Débit planifié de la distribution d'eau

Le débit planifié de la distribution d'eau suivant la capacité de la pompe manuelle et le temps d'opération sera fixé pour le présent projet de la manière suivante.

- Capacité normal de la pompe manuelle: 900 litre/heure (pompage:50 m)
- Rendement du fonctionnement de la pompe: 0,8
- Temps d'opération normal: 10 heures
- Capacité du pompage: 900 x 0,8 = 7,2 m³/jour

En conséquence, la capacité d'alimentation prévue dans le présent projet est de 7,2 m³/jour.

5.2.3 Population à l'alimentation en eau

Le débit d'eau utilisé n'aboutit pas à 10 litres/jour dans l'état actuel, de telle sorte que le débit unitaire prévu de la distribution d'eau est fixé à 15 litres/jour qui correspond au débit minimum défini par OMS.

- Débit unitaire de la distribution d'eau ---15 litres/personne/jour
- Population alimentée en eau par puit profond ---

7.200 Å 15 = 480 personnes

5.2.4 Projet du forage des puits profonds

Il est prévu que le forage sera exécuté aux 323 villages dans la sous-région du Bas-Fleuve où la population est de 120.000 personnes.

Dans le cadre du présent projet, les 140 puits profonds au total seront construits dans les villages les plus prioritaires et sélectionnés suivant de différentes natures de terrain.

5.2.5 Taux de réussite du forage des puits profonds

Le nombre de forages et les taux de réussite sont évalués suivant nature de terrain comme indiqué dans le tableau ci-dessous puisqu'il y a peu d'expériences du forage dans la région du Bas-Zaire.

Nature des terrains	Nobre de puits	Taux de réussite	Nombre de puits réussis
Cénozoique, crétacé et grès	53	95 %	50
Lave	50	90 %	45
Métamorphique	66	60 %	40
Granitique	6	85 %	5
Total	175	80 %	140

5.2.6 Profondeurs prévues des puits profonds

La profondeur moyenne est évalué à 65 m, à la suite de l'examen sur le profondeur du forage par nature de terrain suivant les conditions géologiques et les résultats du sondage électrique. La longeur total du forage de tous les puits est de 11.375 m dont celle de 140 puits réussis est de 8750 m, et la profondeur moyenne est de 62.5 m.

Profondeur	Nombre	Profond	eur au	total	Dia	mêtre	s. de	forage	
de puit		A			for	age e	t de	casing	100
30	1.00				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	8"		4 ¹¹	14.
40	20	8	300: - :	e de la companya de l		8"		4"	
50	30	· 11 5	00			8"		4"	
60	30	1 8	300			8"		4"	
70	30	. : . 2 1	.00			8",		4"	
80	5	. 4	100,		8	" ou	10"	4" ou	6" :
100	5	, 1 a, 5	00		. 8	" ou	10"	4" ou	6"
120	5	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	00		8	" ou	10"	. 4"; ou	6"
150	5	7	750		8	" ou	10"	4" ou	6"
Total	140	8 7	750	1.	(Seul	•	puits	seront
		ile de la constant				forés	en 1	0".)	e jese de la

5.2.7 Niveau des eaux souterraines

Le niveau des eaux souterraines dans les terrains des grès du Crétacée pourrait être de moins de 30 m. Cependant il serait plus profond dans les terrains des laves, roches métamorphiques et granitiques, et il pourrait éventuellement se situer à une profondeur au-delà de capacité de la pompe manuelle (max. 50 m). De ce fait, il ya a lieu de choisir les sites par une grande précaution.

5.3 Plan des installations

5,3.1 Structure standard des pruits profonds

La pluspart de la région faisant l'objet du présent projet se caractérise, du point de vue lithologique, par la transformation en sols, à la suite d'une longue exposition aux intempéries, de la partie superficielle de l'assise rocheuse qui affleure et par le développement profond et irrégulier de l'altération et la fissuration. Il est donc à prévoir que le forage des puits profonds rencontrera un changement successif du lithofacies depuis la surface du terrain, soit des roches tendres fortement altérées aux roches moyennement dures, puis aux roches

dures massives, mais qu'il fera souvent une rencontre, selon les lieux, de la zone intensivement fissurée sous les roches massives et des rochers fragiles qui, par example, deviennent argileux. Dans telles zones fragiles, il se peut que les parois du trou s'écroulent au cours du forage et que les débris de roches provenant des éboulements répétés remplissent le fond du trou pour empêcher finalement le captage. Il est donc nécessire de protéger l'ouvrages à l'aide d'un tubage de revêtement et de tubes à filtre, bien que la plupart des puits soient forés dans les rochers. Il faut en outre mettre des graviers autour des tubes afin de limiter l'entraînement par l'eau des debris de roches et des débis fins se trouvant aux alentour des filtres, qui peuvent causer le colmatage.

Les ouvrages à exécuter sont des puits équipés d'une pompe à main destinée au puits profond (135 puits sur 140) et ceux équipés d'une pompe submersible (5 puits). Le forage s'effectuera suivant la méthode de sondage sans cuvelage. Les tubes de revêtement et les filtres seront ensuite mis en place et la cavité formée entre le tubage et les parois du trou sera remplie de graviers.

Les diamètres du forage et des puits terminés seront respectivement de 7,5" à 8" et de 4" pour les puits équipés d'une pompe à main ainsi que de 6" et de 9,5" à 10" pour les puits équipés d'une pompe à moteur, compte tenu des conditions suivantes:

- (1) Etant donné le diamètre extérieur du cylindre des pompes à main déstinées aux puits profonds, généralement fixé à 60 à 90 mm, le diamètre intérieur minimum des tubes de revêtement sera de 100 mm (leur diamètre extérieur sera d'environ 115 mm au niveau du manchon).
- (2) Etant donné que les pompes submersibles à moteur assurant efficacement un débit supérieur à 200 l/mn à une hauteur d'élévation de l'ordre de 70 m ont, en général, 135 à 145 mm de diamètre, le diamètre intérieur minimum des tubes sera de 150 mm (leur diamètre extérieur sera de l'ordre de ... mm au niveau du manchon).
- (3) Il suffira de réaliser un revêtement en gravier d'une épaisseur de 30 mm, car même les roches fortement altérées ne contiennent qu'une faible quantité de sables libres par rapport à la couche de sable non

consolidée ou de limon. Cependant, le plus grand espace annulaire possible entre le tubage et les parois du trou sera le mieux pour faciliter le remplissage. Il faudra toutefois envisager d'exécuter le forage du diamètre le plus faible possible, celui-ci étant limité surtout par la capacité du compresseur lors du forage par marteau à air comprimé.

Le forage d'un diamètre de 7.5" avec le puits terminé d'un diamètre de 4" et le forage d'un diamètre de 9.5" avec le puits terminé d'un diamètre de 6" permetteront le revêtement d'une épaisseur de 38 mm environ et satisferont donc les conditions indiquées ci-dessus.

La structure type du puits sera indiquée dans les figures-10 et 11.

5.3.2 Installation annexe

L'installation annexe des puits à exécuter dans le présent projet sera composée d'une pompe à main ainsi que d'un bassin de la pompe et d'un fossé de drainage nécessaire pour proteger le puits profond contre la pénétration de l'eau usée.

Cette installation sera exécutée uniquement pour les puits munis d'une pompe à main, l'exécution des puits équipés d'une pompe submersible à moteur étant finie par la mise en place de la pompe. L'installation annexe d'alimentation en eau et de drainage pour ces derniers puits sera exécutée par le Zaïre.

Le schéma du bassin et du fossé de drainage destinés aux puits équipés d'une pompe à main est donné dans la figure-12.

5.3.3 Installations de la base

La base sera construite à Kinza Vuete pour l'exécution de forages des puits profonds dans le cadre du présent projet. Par conséquent, il est nécessaire de construire les magasins, garages et le logement réservé aux japonais avant que les équipements et les matériaux fournis du Japon n'arrivent au Zaire.

Les généralités de ces installations sont comme suit.

- (1) Dépôts de matériel, magasins : Superficie --- 500 m² (10 m x 50 m)
 - Avec toit d'ardoise. Dépôts de matériel, 400 m². Magasins, 80 m² Bureau de magasiniers, 20 m².
 - La façade du dépôt sera entièrement ouverte. Les murs de deux côtés seront en parpaing. L'hauteur de mur sera de 1,5 m.
 - Supports : béton armé. Poutre : bois. Plancher : tout betonnage
- (2) Garage: superficie --- 234 m² (6 m X 15 m + 6 m X 24 m)
 - Garage à capacité de la véhiculer (162 m²), local de l'entretien (36 m²), magasin de pièces de rechange (36 m²)
 - Implantation en L, structure en parpaing, toiture d'ardoises

Figure-10 Structure standard des puits (puits équipés d'une pompe à main)

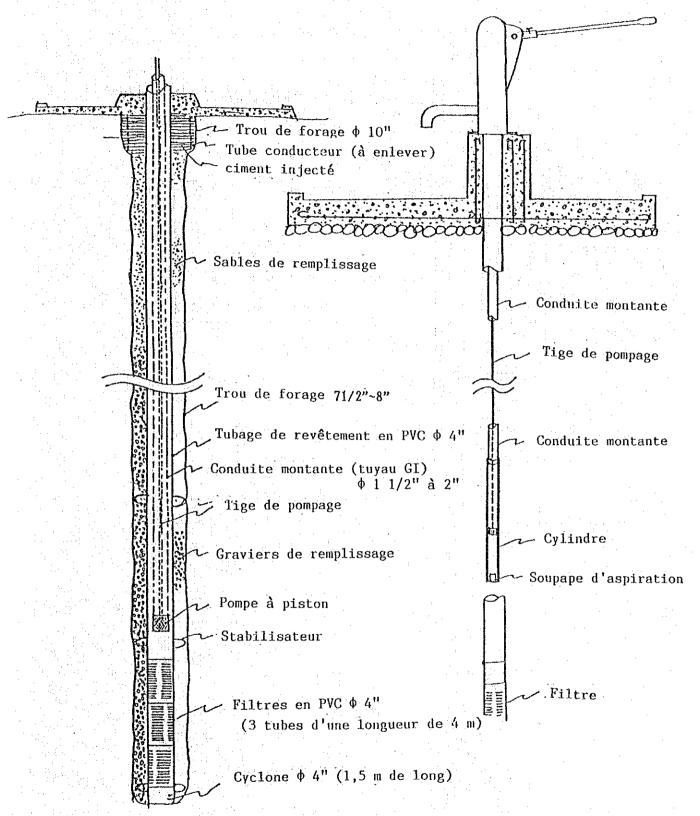
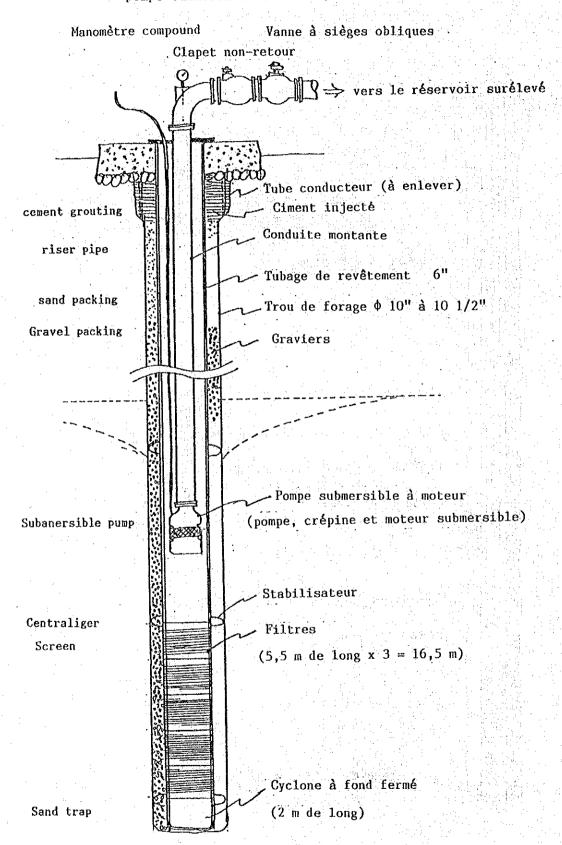
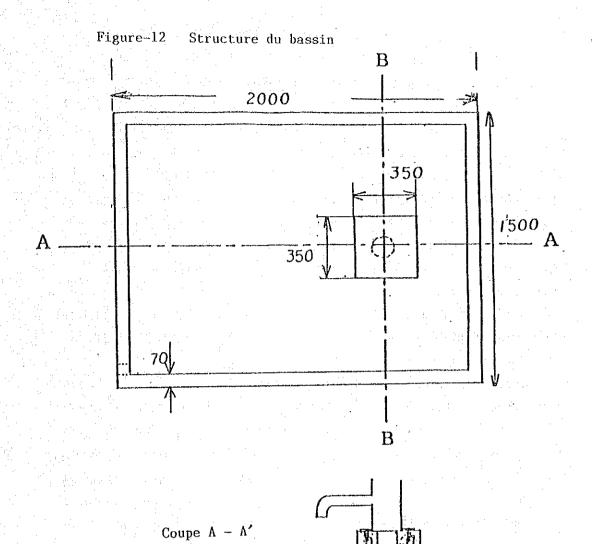
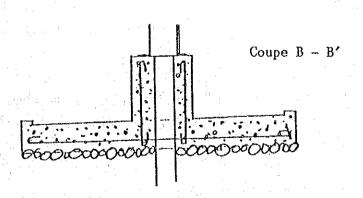


Figure-11 Structure standard des puits (puits équipés d'une pompe submersible à moteur)







- 5.4. Plan fondamental des matériaux et matériels
- 5.4.1. Sélection des principaux matériaux et matériels

Les matériaux et matériels nécessaires à l'exécution du présent projet sont énuméres ci-dessus:

- (1) Machines de forage des puits
- (2) Tubes de revêtement et filtres
- (3) Matériel d'étude et d'essai
- (4) Pompes
- (5) Compresseurs
- (6) Matériel roulant
- (7) Matériel destiné au camp
- (8) Matériel de communication
- (9) Autres matériaux et matériels nécessaires
- (10) Pièces de rechange

Les matériaux et matériels conformes aux conditions géologiques de la région faisant l'objet du présent projet est déterminé ci-après.

(1) Sondeuse des puits

- (a) Il faudra une machine de taille moyenne (A) permettant le forage d'un diamètre de 10" et d'une profondeur de l'ordre de 150 m dans les rochers moyennement durs et des machines relativement compactes
 (B) permettant le forage d'un diamètre de 7Ĉ1/2" et d'une profondeur de l'ordre de 100 m.
- (b) Les machines devront être applicables au forage xxxxxxxx permettant de creuser rapidement dans les rochers aussi bien qu'au forage rotary avec circulation de la boue dans les couches où les parois du trou sont sujets à s'écrouler. Elles devront en outre être montées sur un camion ou un tracteur en vue d'une exécution rapide.
- (c) Afin de pouvoir passer les ponts en bois (limite de charge: de

l'ordre de 7 t), les machines (B) devront avoir un poids inférieur à 7 t ou être démontables en éléments d'un poids individuel inférieur à 7 t. Dans ce dernier cas, le démontage et remontage devra se faire à l'aide de la grue montée sur un camion de 4 t.

- (d) Les pompes à boue utilisées pour le forage avec circulation de la boue et les compresseurs destinés au forage xxxxxx devront avoir une capacité suffisante pour réaliser les profondeurs de forage, indiquées ci-dessus à (a). Les pompes à boue scront montées sur le même véhicule que la machine de forage correspondante. Les compresseurs devront être tractables.
 - (e) Les tiges de forage seront être applicables à la fois au forage par marteaux à air comprimé et au forage avec circulation de la boue.

Afin d'exécuter dans un court délai les 140 puits mentionnés plus haut, 3 machines de forage seront fournies conformément à la requête, soit 2 machines de type (B) et 1 machine de type (A), étant donné que les puits équipés d'une pompe à main, destinés aux villages d'une population supérieure à 2.000, seront beaucoup plus nombreux que ceux équipés d'une pompe submersible à moteur, destinés aux villages d'une population comprise entre 3000 et 5000.

(2) Tubes de revêtement et Filtres

La profondeur à atteindre varie en fonction de la nature des aires géologiques et du niveau naturel de la nappe. Elle peut varier de 30 à 120 m dans le cas des puits équipés d'une pompe à main. Mais, la plupart des puits à forer étant estimés compris entre 50 et 70 m de profondeur, les tubes et les filtres seront préparés en se fondant principalement sur ces valeurs.

En ce qui concerne les 5 puits munis d'une pompe submersible à moteur (diamètre final de 6"), la profondeur sera probablement comprise entre 80 et 150 m. Mais, comme il est impossible de la déterminer pour le moment, les matériaux seront préparés pour la valeur de sécurité de 150 m. Les filtres auront une proportion d'ouverture supérieure à 5 % pour les puits équipés d'une pompe main et supérieure à 20 % pour les

puits équipés d'une pompe à moteur.

Les tubes et les filtres seront normalement en PVC, matière légère, facilement manoeuvrable et peu altérable. Les manchons devront avoir une longueur égale aux trois demis de celle des produits ordinaires afin de prévenir la dislocatin des tubes lors de leur installation. Pour les puits susceptibles d'atteindre une profondeur supérieure à 70 m, les tubes en FRP seront utilisés, compte tenu de la faible résistance des tubes en PVC qui se détruisent éventuellement lors de la mise en place. Pour les puits équipés d'une pompe submersible à moteur, qui nécessitent des filtres d'une proportion élevée d'ouverture, les filtres GSP et les tubes en acier seront utilisés.

La quantité des matériaux est donnée dans le tableau suivant:

Tableau-13 Quantité des matériaux nécessaires à l'exécution des puits

			1 11	: :		:								:
		n e Tagan												
	ige es)	ige es)	puits (m)		e e	Tub de 1	es evêteme	nt		Filtres		Ba d'	c de sal un filtr	ole e
Matière	Diamètre du forage (pouces)	Diamètre du tubage (pouces)	Profondeur du pu	Nombre de puits	Métrage de forage (π)	Longueur (m)	Nombre par puits	Nombre total	Longueur (m)	Nombre par puits	Nombre total	Longueur (m)	Nombre par pufts	Nombre total
	7 2/1"		30	. 10	300	4	5	50	4	3	30	1.5	1	10
P		4″	40	20	800	4	7	140	4	3	60	1.5	1	20
 v	8 *		50	30	1,500	4	10	300	4	3	90	1.5	1	30
С			60	30	1,800	4	12	360	4	3	90	1.5	1	30
	Tot	al .		80	4,400m	To	otal	850	T	otal	270	To	tal	90
	7 2/1"	, , ,	70	30	2,100	4	15	450	4	3	90	1.5	1	30
F		4″	80	5	400	4	17	85	4	3	15	1.5	1	5
R	8.″		100	5	500	4	22	110	4	3	15	1.5	1	5
Р			120	5	600	4	27	135	4	3	15	1.5	1	5
	Tot	al		45	3,600m	To	tal	780	To	otal	135	To	tal	45
ų.	10"	6 *	150	5	150	5.6	24	120	3	5	25	2	1	5.
Acler	Tot	al		5	750m	To	otal	120	Ŧ	otal	25	To	otal	, 5
	Tota	31		140	m 8,750	To	otal	1750	Ţ	otal	430	T	otal	140

(3) Matériel d'étude et d'essai

Le matériel nécesaire aux études et aux essais, tels que l'étude géologique, l'essai de pompage et l'analyse de l'eau est indiqué ci-après. La quantité donnée qui est différente de celle requise semble cependant raisonable, compte tenu du niveau technique actuel du personnel du SNHR et de l'utilisation future de ce matériel.

- (a) Dispositif de prospection électrique: 2 jeux
 - maniable et capable de prospecter sur une profondeur prévue de 200 m.
- (b) Dispositif de diagraphie: 3 jeux
 - muni de deux sorte de sonde permettant la mesure continue de la résistivité électrique et du potentiel spontané à l'intérieur du trou.
- (c) Dispositif d'analyse d'eau: 2 jeux
 - composé d'un appareil de mesure de la conductivité et du pH ainsi que d'un appareil simple d'analyse permettant la mesure de la dureté et la détection des ions chlore, des ions sulfate, du fer et des colibacilles
- (d) Dispositif d'essai de pompage: 1 jeu
 - destiné à l'essai de pompage pour les puits équipés d'une pompe submersible, et composé d'une pompe d'une capacité au moins deux fois plus grande que le débit réel (400 l/mn, hauteur d'élévation: 70 m) et d'un appareil d'observation du niveau de la nappe et du débit.

(4) Pompes

5 puits sur 140 seront équipés d'une pompe submersible à moteur à courant alternatif et 135 puits, d'une pompe à main. La longueur de la conduite montante sera de 100 m pour les puits équipés d'une pompe submersible à moteur et de 52 m pour les puits équipés d'une pompe à main.

- (a) Pompes submersibles: 5 unités
 Capacité: 200 l/mn à une hauteur d'élévation de 70 m.
 Longueur de la conduite montante: 100 m.
- (b) Pompes à main destinées aux puits profonds (hauteur d'élévation: plus de 50 m): 135 unités
 Capacité:plus de 18 l/mn à une hauteur d'élévation de 30 m; plus de 15 l/mn à une hauteur d'élévation de 50 m.

(5) Compresseurs

Le compresseur à haute pression (pression de sortie: 12,5 kg/cm², capacité de refoulement: plus de 20 m³) nécessaire au forage par marteau à air comprimé est difficilement applicable au nettoyage des puits, car c'est un appareil annexe de la machine de forage et de type différent. Il faut donc prévoir des compresseurs destinés au nettoyage des puits. Ils auront une pression de sortie de 7,5 kg/cm² et une capacité de refoulement supérieure à 2 m³/mn.

(6) Matériel roulant

Comme les travaux seront partagés entre les équipes de forage (3 équipes) et les équipes de finition (2 équipes) en vue d'une exécution rationnelle, le nombre de véhicules de transport sera légèrement plus grand que celui requis. Les véhicules auront tous un volant à gauche (on roule à droite au Zaïre) et toutes leurs roues seront en principe motrices afin qu'ils puissent passer les routes non revêtues au cours de la saison des pluies. Les véhicules nécessaires, leur nombre et leur destination sont comme suite:

- (a) Camions à longue plate-forme d'une capacité de charge de 4t avec grue de 3t: 3 unités
 - transport du matériel de forage et des matériaux de construction
 - démontage et remontage des machines de forage
- (b) Camions à longue plate-forme d'une capacite de charge de 2t: 3 unités

- transport du matériel de forage et des matériaux de construction
- (c) Pick-up d'une capacite de charge de 1 t: 3 unités
 - transport des matériaux de construction
 - communication
- (d) Camions-citernes d'une capacité de 3 m³: 2 unités
 - alimentation en eau pour le forage avec circulation de la boue
- (e) Breaks équipés d'un climateseur et d'une radio: 3 unités
 - transport du personnel
 - communication

(7) Matériaux du camping

Dans le cas du forage dans les zones montagneuses se trouvant loin de la Base, il sera éventuellement nécessaire de mettre un camp pour les travaux afin d'économiser le temps de déplacement. Il faut donc prévoir un matériel simple destiné au camp.

(8) Matériel de communication

Afin d'assurer la communication entre la Base située à Kinzao-Vuete et le SNHR à Kinshasa ainsi qu'une liaison étroite entre la Base et le chantier, le matériel de communication sera préparé suivant la spécification suivante:

- (a) Puissance: 150 W. Bande de fréquences: 2 à 18 MHz ---- 2 unités
- (b) Puissance: 150W/10W (variable). Bande de fréquences: 2 à 12 MHz

Les appareils (a) seront installés à Kinshasa et à Kinzao-Vuete et les appareils (b), sur les 3 breaks.

(9) Autres matériaux et matériels nécessaires

Les matériaux et matériels complémentaires suivants seront prévus en

vue de l'etablissement de la Base et d'exécution des puits:

- (a) Bureaux provisoires, logements et équipement de la Base.
- (b) Outillage de réparation.
- (c) Bentonite et matériaux nécessaires pour la préparatin de la boue de forage.

(10) Pièces de rechange

Les pièces de rechange d'une quantité correspondante à 20 % du prix du matériel seront fournies.

5.4.2 Liste des matériaux et matériels

(1) Machines de forage

Quantité

- A. Machine montée sur un camion, permettant le forage par marteau et le forage rotary avec circulation directe de la boue
 - capacité: 10" de diamètre; plus de 150 m de profondeur
 - avec un compresseur et une pompe à boue
- B. Machine montée sur un camion ou un tracteur, permettant le forage xxxxx et le forage avec la circulatin directe de boue
 - capacité: 8" de diamètre; plus de 100 m de profondeur
 - avec un compresseur et une pompe à boue
- C. Moins de 7 tonnes de poids total ou démontable en pièce de moins de 7 tonnes
- (2) Accessoires de la machine de forage et outils

1 jeu

(3) Tubes de revêtement et filtres

1 jeu chaque

A. Tubes, filtres et cyclones en PVC pour 120 puits (proportion d'ouverture de filtre: 6 %) (longueur totale: 6500 m)

			egy en en eg falter.	
	B. Tubes, filtres et cyclones en	FRP	· · pou	r 15 puits
	(proportion d'ouverture de fil	Francisco (Control of Control of		on his after a production
	(proportion d'ouveroute de 111			
	C. Tubes en acier, filtres en aci	er inoxydable	s et po	ur 5 puits
•	cyclones en acier	4	(longueru tota	
	cyclones on deler		(1111)	
	D. Stabilisateur, adhésif, porte-	tube: etc.::-		1 jeu
	b. Otabilitatedi, idantsii, poi ve			
	(4) Pompes à main destinées aux puit	s profonds		135
	- hauteur d'élévation: 50 m	5 profondo		(75)
	- hauteur d'élévation: 30 m			(60)
	(5) Pompes submersibles à moteur			(00)
	- hauteur d'élévation: 80 m			10 € 100
	- capacité de refoulement: 200 l	itus/mp		
•	- capacite de l'elodiement. 200 i.	rere/un		
	(C) Compressions (page 16 nottores	doo nuito)		9
*	(6) Compresseurs (pour le nettoyage	fra Line		3
	- pression d'air comprimé: plus o			
	- capacité de refoulement: plus o	1e Z m~/mn		
	- poids: moins de 500 kg			
	(7)			
	(7) Autres matériaux			
	A. Conduite montante et tuyaux à a			3
	puits		ang tington balanca. Paganan	
٠	B. Tamis.			2
	C. Bentonite	garan da kabangan Tanggaran		400 sacs
	(0) ** (1)			
	(8) Matériel roulant			
	A. Camions avec grue de 3 t (4 t)	i Program di Sala Transport		3
	B. Pick-up			3
	C. Breaks (avec climatiseur)			3
:	D. Camions-citernes (3 m ³)			2
	E. Camions (2 t)			3
	(9) Matériel de communication			5
	(10) Matériel destiné au camp			1 jeu
	and the first of the second of the second			$H_{\frac{1}{2}} = 2 \log \frac{n}{n} \left(1 - \log \frac{1}{n} \log \frac{1}{n} \right)$
•				
		•	#1 - 15 - 15 - 15 - 15 - 15 - 15 - 15 -	

	(11) Appareil de prospection électrique			•	2	
	(12) Appareil de diagraphie (résistivité et p	otentiel	spontar	ıé)	3	
	(13) Dispositif d'essai de pompage				1 jeu	
	(14) Dispositif d'analyse d'eau				2 jeu	
	(15) Appareil de mesure du niveau de la nappe	(profond	leur: 10)Om)	6	
	(16) Outillage de réparation	: '			1 jeu	
	(17) Equipement de la Base				1 jeu	
· :	(18) Pièces de rechange	20 % dı	i nriv d	lu mat	lériol	

CHAPITRE 6 PROGRAMME DE L'EXECUTION DU PROJET

CHAPITRE 6 PLAN D'EXECUTION DU PROJET

6.1 Organisation d'exécution du projet

6.1.1 Organisme d'exécution du projet

L'organisme d'exécution du présent projet est le Service National d'Hydraulique Rurale (SNHR). En collaboration avec les organes gouvernementaux du Zaïre, le SNHR prendra des arrangements avec le banque et fera le nécessaire, tel que la détaxation des matériaux et matériels importés, après échange de notes portant sur l'aide financière japonaise.

Le SNHR s'assurera en outre du personnel ontre-partie qui prendra en charge l'établissement de la structure d'entretient des installations d'alimentation en eau provenante des puits profonds exécutés par le Japon dans la région faisant l'objet du présent projet et le transfert de la technologie de forage. Après l'achèvement du présent projet le SNHR exécutera les puits pour les restes des villages objectifs dans la région du Bas-Zaïre en utilisant le matériel fourni et le personnel entraîné.

6.1.2 Conseiller technique

Aussitôt après l'échange des notes portant sur l'aide financière relative au présent projet entre le Japon et le Zaïre, le Conseiller technique concluera avec le SNHR un contrat portant sur les services suivants:

- (1) Etablissement des documents de concours relatifs à l'exécution des travaux et à la founiture des matériaux et matériels, assurés par le Japon;
- (2) Prise en charge, par procuration, du travail relatif à l'appel d'offres ainsi que de l'analyse et dépouillement des offres;
- (3) Présence à la négociation du marché entre le Zaïre et l'Entrepreneur retenu et les conseils donnés à cette occasion;
- (4) Conduite des travaux de construction et de la fourniture et

transport des matériaux et matériels nécessaires;

- (5) Exécution des reconnaissances en vue de l'exploitation des eaux souterraines et établissement d'un projet détaillé;
- (6) Autres services nécessaires.

6.1.3 Entrepreneur

L'Entrepreneur effectuera la fourniture et le transport des matériaux et matériels indiqués dans le marché et exécutera, sous le contrôle du SNHR et du Conseiller technique qui l'assiste. les installations de la Base et les 140 puits profonds en utilisant ces matériaux et matériels. En outre, l'Entrepreneur détachera des ingénieurs et techniciens japonais afin de transférer aux techniciens du Zaïre les techniques concernant le forage des puits, les essais du puits, la mise en place des pompes et l'entretien et révision des matériaux et matériels au travers l'exécution des travaux. A l'achèvement des travaux, l'Entrepreneur remettra en bon état tous les matériels utilisés pour leur réception par le Zaïre.

6.2 Programme des travaux

6.2.1 Politique de l'exécution des travaux

Les travaux seront exécutés dans un délai de 22 mois à partir de l'échange de notes et en 2 périodes, compte tenu du cadre de l'aide financière.

lème période: Etude et transport des matériaux et matériels à utiliser.

Construction des installations de la Base.

Exécution des puits profonds (20 puits).

Conduite des travaux (y compris le projet d'exécution)

2ème période: Exécution des puits profonds (120 puits).

Conduite des travaux

Le programme général d'exécution du projet est donné dans le

tableau-14.

					v									
	F-1	· · · · ·	1			····			T		· ·			
	Tota]		3.0				4.0					15.0	raeser	ro
·	22				·		.Ч.				\prod			mois
	21									· · · · · ·				22
	20													Total:
	19													입
	18	:	1.									·. 		
jet	17				:								:	
projet	16		ji			4 4		·		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
np 1	15							·:				11.1		
d'exécution	14			:				:		1 2		7 7		
xécu	13													
d * e)	12					:								
ral	11											:		
général	10		1.1 1.1	. :				···						
	ට ා	1					•	· .						
Programme	8													
Pro	2													
	တ	·		·			П.							
-14	5									ĹĹ		-		
eau	4					<u></u>		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				-	- 22	
Tableau-14	ო								:	-,,				
	2			. Ц		,	· ·	ļ,						
	· ਜ	- k ≫	8-1										u	
	Mois	Echange de notes	2 Conclusion du contratr de conseiller Projet détaillé	Préparation de l'appel d'offres Appel d'offres	Conduite de la soumission	3Conclusion du marché	Fabrication	Transport	4.Travaux de construction	Construction de la Base	Exécution des puits profonds	Conduite des travaux	Sachèvement; remise en bon état et réception	
	Descri	1. Ech	2. de Pro	Prép 1'a Appe	Cond 1a	3Conc1	E E	H	4. Tran	Cons	Exéc	Cond	5 Achèv 5 bon é	

-- 89 ---

6.2.2 Plan de conduite des travaux

Les travaux faisant l'objet du présent projet seront exécutés, conformément au marché, par un Entrepreneur de la nationalité japonaise. Les matériaux et matériels, destinés à l'exécution des travaux de forage proprement-dits et à la construction partielle des installation de la station seront commandé par l'entrepreneurs. Celui-ci l'exécution des-dits travaux aussi-tôt l'arrivée des matériaux matériels sur chantier. Le SNHR prendra en charge la construction d'autres installations restantes de la station. Une partie installations de la Base, dont l'achévement préalable sera indispensable, telles que les aires de stockage, garages et logements, seront cependant réalisées par l'Entrpreneur pendant la période de founiture et transport des matériaux et matériels commandés après la signature du marché, en utilisant les matériaux et matériel disponibles au Zaïre.

Les travaux de construction des puits démarreront environ 7 mois après l'échange de notes, le temps nécessaire pour la conclusion du contrat de conseil, l'étude du projet d'exécution, la soumission, la conclusion du marché ainsi que la founiture et transport des matériaux ct matériels.

Comme le montre le système de conduite des travaux, la conduite de travaux sera effectuée par le SNHR, orgnisme d'exécution du projet, et surtout par son Bureau local de N'Sioni dans le Bas-Fleuve, placé sous le contrôle direct du chef du SNHR. Le Conseiller technique de la nationalité japonaise participera à ces activités afin d'assurer la bonne marche de l'exécution des travaux.

La conduite des travaux effectués sous les conseils du Conseiller technique, par le SNHR sera partagée entre 4 Sections indiquées ci-dessous, dont le plan du personnel est donné dans le tableau-15. Les ingénieurs et techniciens détachés en vue de la formation sur le poste de travail prendront également en charge la conduite des travaux d'exécution des puits et des travaux qui les accompagneront.

(1) Section de conduite du projet (Bureau central du SNHR)

- Liaison et arrangement avec les bureaux de l'administration concernés
- Contrôle du programme général des travaux
- Vérification des document de travail et des rapports d'activités; instructions pour le chantier
- (2) Section de conduite des travaux de construction de la station (N'Sioni)
 - Organisation d'un comité de développement indication concerant l'entretien
 - Conduite des travaux de construction de l'installation d'alimentation en eau et de drainage
 - Conduite de la topographie
 - Vérification des plans (bâtiment des pompes, réservoir surélevé, conduite de raccordement, robinet commun, compteur d'eau, maison du gardien, etc.)
 - Conduite des travaux de construction et contrôle du programme des travaux
 - Contrôle des matériaux et matériel, gestion du personnel et comptabilité
 - Arrangement préalable avec le Conseiller technique et la liaison avec le Bureau central du SNHR:
 - Contrôle du programme des travaux:
 - Gestion du personnel et comptabilité;
 - Vérification et mise en ordre des documents de travail et établissement des rappoort d'activités.
 - Gestion de la Station
- (3) Section de conduite des travaux de forage
 - Indication et vérification des points de forage et des accès;
 - Conduite des travaux de forage;
 - Mesure de la profondeur du forage;
 - Présence à la réalisation de la diagraphie
 - Présence à la mise en place des filtres et des tubes de revêtement;
 - Vérification de la qualité et la quantité des graviers utilisés pour le remplissage;
 - Instructions concernant l'étude et le forage supplémentaires pour

les puits secs;

- Conduite des travaux de forage;
- Vérification et mise en ordre des documents de travaux de forage et des relevés de sondage;
- Arrangement préalable avec le Maître d'Oeuvre et liaison avec le Bureau central du SNHR.
- (4) Section de conduite des travaux de finition;
 - Communication avec les chefs de l'équipe de forage;
 - Conduite des travaux de finition des puits;
 - Présence au nettoyage des puits et vérification de ses résultats;
 - Présence à l'essai de pompage et à l'essai simplifié de pompage;
 - Vérification de leur résultats:
 - Vérification du remplissage supplémentaire par graviers et de l'injection;

pour uniquement les puits équipés d'une pompe à

- Présence à la mise en place des pompes et vérification des résultats; pompage à l'essai

d'une pompe à main; pour les puits équipés

- Présence à la construction de la base de pompe (coffrage, armature, bétonnage)

d'une pompe à moteur, voir la section suivante

- Vérification des résultats de l'analyse d'eau;

- Contrôle du programme des travaux de finition;

- Vérification et mise en ordre des document de travaux de finition;
- Indications sur l'entretien, adressées aux usagers;
- Arrangement préalable avec le Conseiller technique et liaison avec le Bureau central du SNHR.
- (5) Section de conduite des travaux d'installations d'alimentation et de distribution d'eau
 - Préparation du planning des travaux et de l'entretien.

6.2.3 Plan du personnel

Le personnel nécessaire pour l'exécution du présent projet est indiqué dans le tableau suivant:

Tableau-15 Nombre de personnes nécessaire par tâche

			1 50	12.12.12.12			79 <u>. u. i. 4</u> 1	<u> 5 5 15 1</u>			
			อง	d.	uite es vaux	Tras	/aux e ruction			ħ	
			travaux de la Bas	travaux			m	hydrogéologique	ıš	essée aux arrangemen	
		ment	es tra on de	s tra	cravaux	puits	s puits	séo10	en Jatio		1
		Management	고디	nite des de forage	e des tra finition	e des	sep uo	hydro	Entretien Installations		Total
			Conduite	Conduite de f	Conduite de É	Porage	Finition	Etude	des	Indication villageois	
			9		ပိ		14			Ind	
	Conducteur du projet	1	11.2	 			100				_1
	Conducteur des travaux		1.		1						1
	Secrétaire - comptable	1_								- 1	1
	Ingénieur mécanicien					<u> </u>			1		1
SHIR	Ingénieur civil				<u> </u>	2				1	.3
	Ingénieur de forage	<u> </u>				3					3
	Réceptionnaire					1		<u> </u>		1	2
	Magasinier	<u> </u>				1		<u> </u>			1
	Chauffeur					3	141. 			1 1 112	3
	Dactylo	1								34 E E	1
	Total	3	1			10			1	2	17
	Conducteur du projet	0					11.4.	g Alba			(1)
Conseiller technique	Ingénieur hydrogéologue							0			(
'	Ingénieur conducteur des travux de forage			(j						①
	Architecte		(D)			T. 18.7	Ly 11	13.75			0
	Total	(D	(I)	0)			(4
	Conducteur des travaux			(1)	•						0
	Ingénieur de forage				1.	3					(3)
	Aide-Ingénieur de forage - méanicien Ingénieur de finition des puits	1000		-		3	a				(3)
Entrepreneur	Aide-ingénieur						2 2				2
rater chreacat	de finition des pults						<i>\(\theta\)</i>				(2)
	O-1111			2)	2 (Maril)	 				
	Commis Chauffeur				3	6	n	3 1 .	<u> </u>		2
	Ouvrier		7. 4.			3 18	2 12		Sec.		5.
	Total			$\begin{bmatrix} 1 \\ 0 \end{bmatrix}$			·				30
	ont pour le personnel land	للبنا	<u></u>	0, 2	<u> </u>	®, 21	(a), 14				37

chiffres mis dans o sont pour le personnel japonais.

6.2.4 Quantité des travaux

140 puits profonds seront exécutés. Mais, comme l'impliquent les conditions du projet, il faudra prévoir un nombre assez élevé de puits secs dans l'aire de roches métamorphiques, qui occupe presque la moitié de la superficie totale du Bas-Fleuve.

Dans le présent projet, la profondeur des puits et le taux de succès sont estimés pour calculer la quantité de travaux par formation géologique, comme l'indique le tableau suivant:

Tableau-16 Quantité des travaux

Formation	No. de puits	No. de puits	Profon- deur	Profon-		Détail d	les puits	réussis
	projetés		moyenne	deur totale	de réussite	Profon- deur moyenne	Profon- deur totale	No. de puits finis
Cénozoï- que, cré- tacé et grès	50	53	65	3 445	% 95	62,5 ^m	3 125 ^m	50
Laves	45	50	65	3 250	90	62,5	2 812,5	45
Métamor- phiques	40	66	65	4 290	60	62,5	2 500	40
Graniti- ques	5	6	65	390	85	62,5	312,5	5
Total	140	175	65	11 375	80	62,5	8 750	140

6.2.5 Programme des travaux

Le nombre de jours nécessaire pour l'exécution des travaux est donné dans le tableau-17.

Tableau-17 Nombre de jours nécesaire pour l'exécution des travaux

Travaux		Quantité	No. de jours/	Temps né	No	
		des travaux	équipe/puits	No. de jours	No. de mois	No. d'équipes
Construct installat la base	ion des ions de	734 m ²			3,0	
Exécution		175	7,6	443(1330/3)	14,8	3 équipes
des puits profonds	Fini- tion	140	6,0	420(840/2)	14,0	2 équipes

^{*} L'exécution des puits profonds demandera 15 mois au total, y compris la marge et les jours chômés, les travaux de finition étant poursuivis parallèlement aux travaux de forage.

6.2.6 Plan d'approvisionnement des matériaux et matériels

L'approvisionnement des matériaux et matériels nécessaires à l'installation des équipements et à la construction des puits profonds sera assuré par un entrepreneur japonais avec des produits zaïrois ou japonais. Le planning et contrôle de l'approvisionnement seront fait par un conseiller technique japonais.

Le pays de provenance des principaux matériaux et matériels sera le Japon. Mais, les matériaux qui pourront être obtenus dans le Zaïre, tels que ciments, granulats, armatures, bois pour coffrage et gravillons seront fournis localement.

6.3 Partage des responsabilités

6.3.1 Part du Zaïre dans l'exécution du projet

(1) Activités générales

- (a) Expropriation de terrains dans les villages faisant l'objet du présent projet en vue de l'exécution des puits; obtention du droit de passage.
- (b) Expropriation à sa charge d'un terrain et de bureaux en vue de l'etablissement de la Station indispensable à l'exécution du projet.

- (c) Réalisation à sa charge de la founiture des matériaux et matériels et des travaux de construction qui ne seront pas couverts par l'aide financière japonaise.
- (d) Recrutement à sa charge du personnel chargé du management du projet.
- (e) Détaxation des matériaux et matériels lors de leur débarquement au Zaïre.
- (f) Détaxation des objets apportés par le personnel japonais.
- (g) Arrangement pour faciliter les formalités d'immigration du personnel japonais.
- (h) Mesures prises pour assurer la sécurité du personnel japonais.
- (i) Prise à sa charge de la commision que retiendra la banque intermédiaire agrée japonaise.
- (j) Mise en oeuvre et entretien convenables à sa charge des installations et des matériaux et matériels réceptionnés.

(2) Activités particulières

- (a) Terrassement, travaux extérieurs et d'assainissement pour la Station.
- (b) Construction du bureau administratif et logements du personnel à la station.
- (c) Founiture et raccordement à sa charge des lignes de service au poste récepteur des installations de la Station.
- (d) Construction à sa charge de l'installation d'alimentation en eau et de drainage pour les puits équipés d'une pompe submersible à moteur.

- 6.3.2 Part du Japon dans l'exécution du projet
- (1) Exécution des travaux de construction.
 - (a) Construction des dépôts de matériaux et des garages.
 - (b) Exécution de 140 puits et des installations annexes.
- (2) Fournitre des matériaux et matériels nécessaires à la construction et à l'étude des eaux souterraines.
- (3) Transfert, au travers de l'exécution des 140 puits, des techniques d'études, de projet et de mise en oeuvre concernant l'exploitation des eaux souterraines.
- (4) Management par le Conseiller technique du projet relatif aux activités énumérées ci-dessus.
- 6.4 Programme d'exécution du projet

Le présent projet sera démarré à la suite de l'échange de notes entre le gouvernement japonais et le gouvernement du Zaïre.

Après l'échange de notes, le Service National d'Hydraulique Rurale (SNHR) du Zaïre concluera sans délai avec le Conseiller technique de la nationalité japonaise un contrat portant sur les services de management du présent projet.

Aprés signature du contrat, le Conseiller technique établira le projet d'exécution ainsi que les documents du concours concernant la fourniture et transport des matériaux et matériels et les travaux de construction, qui seront présentés à l'approbation des deux gouvernement. Il effectuera ensuite, au nom du SNHR, le travail relatif à l'appel d'offres au Japon ou au Zaïre. Il effectuera en outre le dépouillement des offres après ouverture des plis et en rapportera les résultats au SNHR. Il sera par ailleurs présent à la négociation et à la conclusion du marché entre le SNHR et l'Entrepreneur retenu. Il faut prévoir environ 3 mois de l'échange de notes à la conclusion du marché.

Dès la signature du marché, l'Entrepreneur procèdera à la fourniture des matériaux et matériels. Leur fourniture et emballage exigeront environ 2,5 mois, certains de ces matériels étant fabriqués sur commande. En plus, leur transport par mer demandera environ 1,5 mois. Les matériaux et matériels seront donc parvenus au Zaïre 7 mois après l'échange de notes. En attendant, l'Entrepreneur exécutera les travaux de construction de la Base dans un délai prévu de 3 mois. Le délai d'exécution des 140 puits est prévu de 15 mois. A ce délai, s'ajoutera le temps nécessaire à la remise en bon état des matériels et à la réception. Le délai final sera ainsi de 22 mois.

6.5 Coût approximatif du projet à la charge du Zaïre

Le coût approximatif à la charge du Zaïre est estimé comme suite:

lère période: 15 millions de zaïres 2ème période: - de zaïres

Total : 15 millions de zaïres

CHAPITRE 7 PLAN D'ENTRETIEN

CHAPITRE 7 PLAN D'ENTRETIEN

7.1 Système de la gestion et de l'entretien.

Après l'achèvement du prèsent projet, les installations construites et les matériels utilisés ainsi que les pièces de rechange seront remis au côté zairois. Le côté zaïrois poursuivra aussi la gestion ainsi que l'entretien sous toute sa responsabilité. Le SNHR de Kinshasa assurera l'administration au cours des travaux et la base de SNHR dans la sous-région du Bas-Fleuve en aura le contrôle (La base se déplacera réellement de N'sioni à Kinza Vuete.). Les équipes (2 personnes actuellement, 3 personnes dans 3 ans) chargées de l'entretien des puits seront affectées à la base de la sous-région du Bas-Fleuve et celles-là prendront contact avec les résponsables de l'entretien dans les villages et se chargeront aussi des services montrés ci-dessous.

- Formation des habitants (Maintien des circonstances hygiéniques, orientation de l'entretien et de la réparation de la pompe, etc)
- Gestion de stock et acquisition des pièces de rechange
- Patrouille d'inspection régulière des puits
- Réparation des puits (remplacement de pompe, relavage, etc)

7.2 Frais d'entretien.

Ces frais couvrent les frais de personnel des équipes chargées de l'entretien, de l'acquisition des pièces de rechange, de la réparation (notamment les frais du carburant pour les véhicules et les compresseurs servant au relavage des puits) ainsi que du carburant pour les véhicules de patrouille. Les frais pendant 5 ans sont évalués et montrés dans le tableau-18. Les équipes du SNIR chargées de l'entretien dirigeront la réparation des puits et les habitants offriront leurs services à titre gratuit.

Tablaeu-18 Frais d'entretien

(unité: zaire)

	1ère année	2 ème ann ée	3 ème ann ée	4ème année	5 ème année
Frais de personnel des équipes chargées de l'entretien	120 000	120 000	150 000	150 000	150 000
Frais du carburant des véhi- cules de patrouille	90 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Frais de l'acquisition des pièces de rechange	_	30 000	50 000	50 000	80 000
Frais de la réparation	80 000	120 000	160 000	160 000	160 000
Frais divers	20 000	20 000	30 000	30 000	30 000
Sous total annuel	310 000	390 000	440 000	490 000	560 000

⁽L'augementation des frais de personnel et la hausse des prix sont hors de l'estimation)

CHAPITRE 8 EVALUATION DU PROJET

CHAPITRE 8 EVALUATION DU PROJET

Le présent Projet sera exécuté au Bas-Fleuve dans la région du Bas-Zaïre, dans le cadre du plan d'alimentation en eau potable des zones rurales qui fait partie du Plan de développement national poursuivi par le Gouvernement Zaïrois.

La région du Bas-Zaïre, située près de Kinshasa, est l'objet de développement d'autant plus important qu'elle possède des ports de commerce, tels que Matadi et Boma. Cependant, les zones rurales qui constituent la base sociale et économique du pays sont actuellement quasi dépourvues d'installations d'alimentation en eau. Aussi les habitants sont-ils obligés d'aller chercher de l'eau aux sources très éloignées dont le débit et la qualité de l'eau ne sont d'ailleurs pas satisfaisants.

La réalisation du présent projet contribuera donc à l'amélioration de la vie de la population rurale et à l'augmentation des productions agricoles d'une façon énoncée ci-dessous.

(1) Réduction du temps nécessaire pour puiser de l'eau

La plupart de la population rurale utilisent encore, comme source d'eau, les torrents et les émergences, éloignés souvent de 2 à 3 km du village. Il en résulte qu'une grande partie des heures de travail sont employées pour aller chercher de l'eau et qu'au cours de la saison sèche où les sources n'assurent qu'un faible débit, les habitants doivent aller chercher de l'eau à maintes reprises et mettre chaque fois plus de temps.

Les puits profonds permettant de fournir un volume suffisant d'eau, réalisés à proximité des villages, réduiraient considérablement la durée de travail des femmes et des enfants qui sont chargés de puiser de l'eau. Le temps ainsi gagné pourrait être consacré à des activités plus productives, ce qui représente un grand profit qu'apporterait la réalisation des puits. L'alimentation constante et facile en eau libérerait en outre les habitants des soucis à propos de l'eau et favoriserait, par conséquent, le développement agricole.

(2) Amélioration des conditions hygiéniques

Les sources d'eau des zones rurales sont parfois polluées par animaux domestiques qui y entrent. Il n'est naturellement pas bon de boire une telle eau malsaine. De plus, il existe des zones où les habitants qui vont chercher de l'eau doivent travailler dans des milieus nuisibles à la santé. En effet, ils s'exposent à la pénétration de ils contractent parasites et de germes présents dans l'eau ou éventuellement des maladies (paludisme exemple) en par L'obligation d'aller puiser de l'eau aux sources éloignées constitue ainsi un facteur important de l'endommagement de la santé de la population rurale.

Les puits profonds exécutés dans le présent Projet en vue de l'alimentation en eau potable permettraient de prévenir largement les maladies d'origine hydrique et d'assurer aux habitants une vie tranquille.

Ces deux arguments justifient l'exécution du présent projet qui jouera par ailleurs un rôle très important dans la réalisation par le Gouvernement Zaïrois du plan d'alimentation en eau des zones rurales, comme le détaille l'argument suivant.

(3) Impulsion donnée à la réalisation du plan d'alimentation en eau

Le SNHR, organe gouvernemental relativement récent du Zaïre, n'a pas encore suffisament de ressources pour établir un système bien organisé. Malgré cette situation, le personnel envisage avec zèle de réaliser à l'échelle nationale le plan d'alimentation en eau.

Toutes les techniques relatives à la construction des puits profonds, telles que prospection, forage, finition et entretien seront transférées, dans le cadre du présent Projet, au SNHR. Ce dernier procèdera ensuite à l'exploitation des eaux souterraines dans le Bas-Zaïre en utilisant également les matériaux et matériels de forage fournis par le Japon; le Zaïre n'en dispose pas encore suffisamment.

Le présent projet qui sera exécuté le premier de même que les aides étrangères fournies par exemple dans la région du Shaba, accomplira certainement un rôle pilote dans la réalisation du plan d'alimentation en eau des zones rurales.

Tout cela démontre la légitimité de l'aide financière japonaise, pratiquée sous forme de la construction des puits profonds, de la founiture des matériaux et matériels et du transfert des techniques.

CHAPITRE 9 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

CHAPITRE 9 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

9.1. Conclusion

Le présent projet a pour but de construire 140 puits profonds dans sa sous-région du Bas-Fleuve, dans la région du Bas-Zaïrc. Les villages faisant l'objet du présent Projet sont actuellement tout à fait dépourvus d'installations d'alimentation en eau. Le présent projet permettra d'assurer les sources d'eau d'un débit constant et de bonne qualité, et contribuera ainsi largement à l'amélioration des conditions hygiéniques des villages ainsi qu'à l'augmentation de la production agricole. La réalisation du présent projet, assurée par l'aide finacière japonaise, est donc justifiable.

9.2. Recommandations

Le plan de base du présent projet prévoit la construction, par forage des puits profonds, des installations d'alimentation en eau dans le Bas-Fleuve de la région du Bas-Zaïre. En ce qui concerne la région du Bas-Zaïre générale, les autres moyens, tels que l'adduction d'eau de rivière, le captage et l'aménagement des sources et le forage des puits peu profonds sont mieux applicables à certaines zones que le forage des puits profonds.

Dans le Bas-Fleuve même, la zone montagneuse située au nord-est de Tshela jouit des torrents qui fournissent des eaux abondantes de bonne qualité. Pour une telle zone, il faudrait envisager plutêt un moyen d'adduction qu'une construction de puits profonds.

Pour la partie est du Bas-Fleuve, occupée par les roches métamorphiques précombriennes, il y aura lieu d'effectuer une reconnaissance minutieuse afin de déterminer les points où seront exécutés les puits profonds dans le cadre du présent Projet.

Il serait donc éventuellement nécessaire de procéder à une étude intégrale de l'exploitation, y compris d'autres moyens tels que ceux mentionnés ci-dessus, en considérant les résultats des forages effectués

dans cette partie.

DOCUMENTS ANNEXES

Etudes pour le planning de base relatif au projet de Développement des eaux souterraines en République du Zaïre

Procès - Verbal

En réponse à la demande faite par le gouvernement de la République du Zaïre pour la Coopération non-remboursable sur le Projet de développement des eaux souterraines (ci-après dénommé" le projet "), le gouvernement du Japon a envoyé, par l'intermédiaire de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale, agence gouvernementale de coopération technique, une Mission d'études pour le planning de base (ci-après dénommée "la Mission") dirigée par Monsieur Ryuji MATSUNANGA, durant 33 jours, du 13 Décembre 1987 au 14 Janvier 1988.

La Mission a effectué des études sur place (documentation et visites sur le terrain) et a eu une serie de discussions et d'échanges de vues avec les responsables concernés (ci-après dénommés" la Partie Zaïroise") dirigés par le Citoyen LUKONO SOWA du gouvernement de la République du Zaïre. La liste des participants aux séances de travail se trouve dans l'annexe "A".

La mission et la Partie Zaïroise se sont convenues de soumettre les résultats des séances de travail, mentionnés dans l'annexe "B", à leurs gouvernements respectifs et d'en recommander l'examen en vue de la réalisation du Projet.

Fait à Kinshasa, le 22 Décembre 1987

邻为狄

R. MATSUNANGA
CHEF DE LA MISSION JICA

LUKONO SOWA

CHEF DE LA PARTIE ZAIROISE.

ANNEXE "A"

(1) la Mission d'études

Nom et Prenom	Fonction	<u>Appartenance</u>		
MATSHUNANGA, Ryuji	Chef de Mission	Division des études de		
<i>j.</i>		Plan de base, Direction		
•		de Plan et Etude de la		
		Coopération Financière		
		Non-remboursable,		
		Agence Japonalse de		
		Coopération Internationale.		
KAMATA, Akira	Expert, dévelop-	KOKUSAI KOGYO CO.,LTD.		
	pement des eaux			
	souterraines,			
	Directeur de division			
	géologique			
MAEKAWA TOHICHIRO	Expert, hydrogéologie			
FUJIWARA KUNIO	Expert, planning des			
	matériaux			
HATTORI Masao	Interprète			
		할 때 보는 무슨데 요즘 결혼 방안 나는 다른다.		

PARTIE ZAIROISE

Nom et Post-Nom

Fonction

Institution

LUKONO SOWA

Chef de Délégation

Directeur National du Service National d'Hydraulique

Rurale (SNIR)

Département du Dévelop-

pement Rural.

OSSAMBA ONA L.

Ingénieur du Génie

Rural, chargé des

Etudes.

SNHR

VITA WA NGONGO

Ingénieur du Génie

Rural, Chef de Station

de N'SIONI (BAS-ZAIRE)

SNHR

TALUNGA TUNADI

Ingénieur Mécanicien

SNHR

PIRON GUY

Conseiller Technique

Spécialiste en Forage

SNHR

GOYENS GUY

Conseiller Technique

études et Planification

SNHR

MULONDA

Hydrogéologue

REGIDESO.



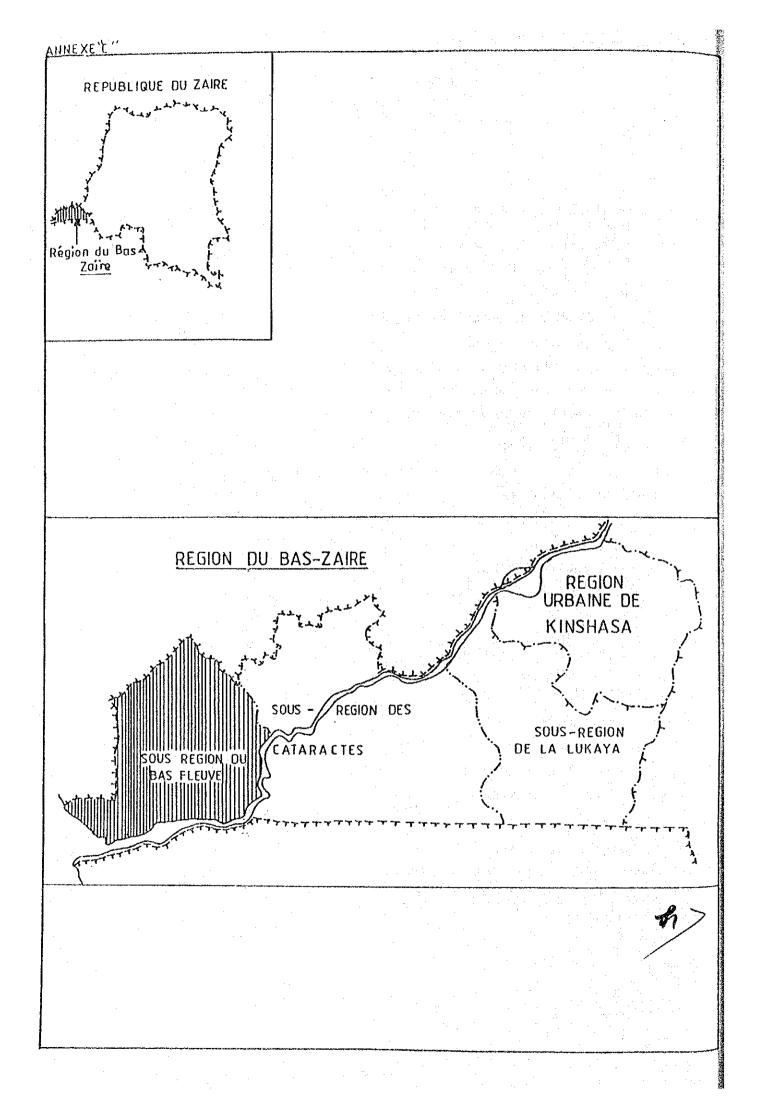
^{*} Suite annexe A.

MEMORANDUM.

- 1. Le projet a pour but de fournir, par la coopération financière nonremboursable du Gouvernement du Japon, les matériels nécessaires à l'exécution de forages des puits pour améliorer la situation d'alimentation en eau potable dans les régions rurales du Bas-Zaïre.
- 2.- La Sous-Région faisant l'objet du Projet est celle du Bas-Fleuve (indiquée dans l'annexe "C", dans la Région du Bas-Zaïre)
- 3.- Le contenu de ce projet comme initié par le Gouvernement du Zaïre se présente de la manière suivante :
 - Le présent projet constitue une partie du plan quinquennal de Développement National du Zaïre (1986 - 1990). Il consiste en l'exécution des forages d'eau dans la Sous-Région concernée pour alimenter les habitants de ces milieux ruraux en eau potable;
 - 2) Le contenu de la présente requête se résume en :
 - . la fourniture des foreuses et matériels d'accompagnement ;
 - · la fourniture des matériaux d'exécution des forages ;
 - la fourniture des pièces de rechange pour les foreuses et matériels d'accompagnement;
 - . les travaux d'exécution des forages et de ses intallations accessoires ;
 - . le Service de conseil technique sur les travaux mentionnés ci-dessus.
- 4. Le Corps d'exécution du projet à la partie Zaïroise est le Service National d'Hydraulique Rurale (ci-après dénommé "SNHR") qui est l'organisme d'exécution, de contrôle et de la gestion dans le cadre du projet.
- 5. Les deux parties ont confirmé que la mission a expliqué le système de la coopération financière non remboursable par le Gouvernement du Japon et que la partie Zaïroise a bien compris le système.



- 6. La mission soumettra au gouvernement du japon le résultat et le jugement de ses études concernant le contenu de la requête, soit la fourniture des matériels etles travaux de construction ainsi que la prestation de l'ingénierie conseil qui sont décrits à l'annexe "D" dans le cadre de la coopération économique du Gouvernement du Japon sous forme de la coopération financière non remboursable.
- 7. Lors de l'exécution de la coopération financière non-remboursable, par le Gouvernement du Japon, portant sur le Projet, le Gouvernement de la République du Zaïre prendra les mesures nécessaires indiquées dans l'annexe "E".



LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT JAPONAIS

- 1. Fourniture des plusieurs atéliers de Forage
- 2. Fourniture des tubes de casing
- 3. Fourniture du matériel d'analuse et de Prospection
- 4. Fourniture des pompes
- 5. Fourniture des véhicules
- 6. Fourniture des trousses de mécaniciens
- 7. Fourniture des matériels de communication
- 8. Fourniture de pièces de rechange
- 9. Fourniture de travaux de forage
- 10. Construction d'entrepots garages et atéliers mécaniques
- 11. Assistance Technique et Formation.



LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ZAIRE.

- 1. Reserver l'espace destiné aux travaux de Forage, avec l'accord des villageois
- 2. Reserver l'espace destiné aux bureaux, entrepôt, maisons des techniciens Japonais, Préparation du site pour la construction;
- Fournir à la partie Japonaise les données et informations nécessaires à l'exécution du projet.
- 4. Assurer dans le meilleur délais le déchargement et accélerer les procedures de dédouanement de produits destinés au projet dans la République du Zaïre et de faciliter leur transport à l'intérieur du pays.
- 5. Les ressortissants Japonais chargés de l'exécution du projet seront assurés de la sécurité et exonérés de tous droits fiscaux ou douaniers en vigueur en République du Zaïre, dans le cadre de la fourniture des matériels, les travaux de construction et les services de conseils technique au profit du projet.
- 6. Octroyer les permis, licence d'importation, l'exonération de tous droits fiscaux ou douaniers et autres autorisations aux produits importés pour l'exécution du projet.
- 7. Fournir le personnel national (7 personnes par équipe) et pourvoir aux facilités nécessaires à la gestion du projet.
- 8. Se charger de tous les frais concernant le présent projet autres que ceux assurés par le programme Japonais de la coopération financière non-remboursable.

PROCES-VERBAL DE DISCUSSION SUR LE PROJET DU RAPPORT FINAL DE L'ETUDE DU PLAN DE BASE RELATIVE AU PROJET DE DEVELOPPE-MENT DES EAUX SOUTERRAINES EN REPUBLIQUE DU ZAIRE.

Procès-Verbal

Le gouvernement Japonais a envoyé, par la voie de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), une mission d'études de plan de base au Zaïre du 13 au 25 Mars 1988 dans l'objectif de présenter et d'expliquer le projet du rapport final de l'étude du plan de base relative au projet de développement des eaux souterraines en République du Zaïre.

La mission d'études de plan de base et les Autorités concernées de la République du Zaïre ont eu une série de discussions qui on t mené les deux parties à confirmer les résultats cités ci-joints en annexe.

Kinshasa, le 18 Mars 1988.-

与足 夢 AKIRA MUKADE

Chef de mission, Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA). LUKONO' SOWA

Chef de la pantje

mingrama.

Con The Con

ANNEXE

- Les deux parties sont convenues de reconfirmer le Procès-Verbal de discussions signé le 22 Décembre 1987.
- 2. La partie Zaïroise a approuvé les principes du plan de base proposés dans le projet du rapport final.
- 3. La partie Zaïroise a saisi le système de la coopération financière nonremboursable du gouvernement Japonais. Elle fera aussi les préparations suivantes qu'elle effectuera pour la réalisation du projet avant le commencement et au cours des travaux de construction.
 - 1) Terrassement, travaux extérieurs et d'assainissement pour la Base.
 - 2) Construction du bureau administratif et logements du personnel dans la Base.
 - 3) Fourniture et raccordement à sa charge des lignes de service au poste récepteur des installations de la Base.
 - 4) Construction à sa charge de l'installation d'alimentation en eau et de drainage pour les puits équipés d'une pompe submersible à moteur.
- 4. Le rapport final (10 exemplaires en français) sera remis à la République du Zaïre, au mois de Juin 1988.

